

AMENAGEMENT D'UNE PLACE PUBLIQUE AU CENTRE
VILLE DE LA CITE IMPERIALE AVEC CREATION D'UN
PARKING SOUTERRAIN
(2A)



MAURIZI Stéphanie

INGENIEUR 1^{ère} Année

TOURS

Juin 2007



Ecole Polytechnique de l'Université de Tours
Département Aménagement
35 Allée Ferdinand de Lesseps
BP. 37205 TOURS
Tél. : 02 47 36 14 52

AMENAGEMENT D'UNE PLACE PUBLIQUE AU CENTRE
VILLE DE LA CITE IMPERIALE AVEC CREATION D'UN
PARKING SOUTERRAIN
(2A)

Eléments de réponse au problème de déficit du stationnement au centre-ville d'Ajaccio

Tuteur universitaire : Mr Eric THOMAS

MAURIZI Stéphanie
Ingénieur 1^{ère} année en Aménagement du Territoire
Juin 2007

REMERCIEMENTS

Ce projet n'aurait pas été réalisé sans l'aide de personnes que je tiens vivement à remercier.

Je remercie tout le personnel des Services Techniques de la Mairie d'Ajaccio, qui m'a permis d'accéder à toute la documentation dont j'avais besoin. Je remercie principalement l'Ingénieur en chef Mr Jean-André MAURIZI pour sa patience et pour toute l'aide qu'il m'a apportée.

Je tiens également à remercier ma famille qui m'a soutenue dans l'élaboration de ce projet.

Enfin, je ne peux oublier de remercier mon tuteur, Mr Eric THOMAS, qui m'a guidée dans le choix et l'élaboration de mon projet.

AMENAGEMENT D'UNE PLACE PUBLIQUE AU CENTRE
VILLE DE LA CITE IMPERIALE AVEC CREATION D'UN
PARKING SOUTERRAIN
(2A)

Remerciements.....	1
Sommaire.....	2
Introduction.....	4
Partie 1 : <u>Ajaccio, capitale régionale.....</u>	5
A. Historique de la ville.....	7
B. Une capitale régionale active.....	8
C. La place prépondérante du tourisme.....	10
1. L'impact du tourisme sur l'économie.....	10
2. Les principaux lieux touristiques	11
Partie 2 : <u>... Confrontée à des problèmes de stationnements.....</u>	14
A. Une ville entre mer et montagne.....	16
1. Un lieu d'arrivée et de départ.....	16
2. Un réseau routier problématique.....	17
a. Situation géographique et contraintes physiques	
b. Organisation du réseau voirie	
B. Le stationnement en ville.....	19
1. Le stationnement existant.....	19
2. Les modifications à venir.....	21

Partie 3 : Propositions d'aménagement.....23

A. Première proposition : la place Abbatucci.....25

B. Deuxième proposition : la place César Campinchi.....26

1. Une place multifonctionnelle mal exploitée.....29

a. Une place multifonctionnelle

b. Un espace à réhabiliter

2. Un parking souterrain possible.....31

a. Etudes

b. Estimation du projet

3. Le réaménagement de la place.....32

a. Etude de la place

b. Estimation du projet

4. Phases de réalisation du projet.....39

5. Coût total du projet- répartition financière.....40

6. En regardant plus loin.....41

C. Et pourquoi pas.....44

Conclusion.....46

Bibliographie.....47

Source des illustrations.....48

Annexes.....49

INTRODUCTION

Ces vingt dernières années, devenir propriétaire d'un véhicule est devenu beaucoup plus accessible pour le consommateur et il n'est plus rare de trouver plusieurs voitures au sein d'un même foyer.

De ce fait, les problèmes de stationnement des véhicules touchent une grande part des villes, en France et dans le monde.

Ajaccio est l'une de ces villes qui n'y fait pas exception.

En effet, le POS de la ville d'Ajaccio, réalisé en 1999, impose au moins 1.5 places de parking pour chaque logement construit.

Cependant, la ville, comme beaucoup d'autres, a connu depuis une explosion concernant le stationnement des véhicules, chose qu'elle n'avait pas prévu.

Il en résulte que le centre ancien est particulièrement touché par ce problème.

Fondée en 1492, la vieille ville dite « ville génoise » est à présent confrontée à des difficultés de circulation. Celles-là mêmes qui congestionnent la cité sont étroitement liées à la complexité de trouver des places de stationnement.

Les automobilistes, confrontés quotidiennement au manque de parking, en viennent à se garer n'importe où, souvent en double file. Il n'est donc pas rare de voir une voie de circulation transformée en voie de stationnement.

De plus, le nombre de voitures qui traverse la ville augmente considérablement en période estivale. Le tourisme étant vital pour la région, il faut donc, chaque année, offrir aux nombreux touristes qui arrivent en masse de quoi circuler et stationner facilement. Cette situation traduit une qualité de vie moindre pour les habitants et des difficultés accrues pour le commerce du centre-ville.

Dès lors, l'offre de stationnement revêt une acuité particulière pour la collectivité locale et pose des problèmes considérables aux responsables techniques et politiques de la ville d'Ajaccio.

Pour mieux cerner cette réalité, il semble important, dans un premier temps, de présenter la ville d'Ajaccio ainsi que la place du tourisme dans son fonctionnement.

Puis, dans une deuxième partie, la réflexion portera sur les problèmes de stationnement que subit la cité. La source des problèmes sera traitée de façon détaillée et nous montrerons pourquoi les équipements en place ne suffisent pas. Nous montrerons également pourquoi ce problème risque de s'aggraver dans les prochaines années.

Partant de ce constat, la troisième partie traitera enfin des aménagements susceptibles de résorber le déficit de parking au cœur de la ville, et donc d'améliorer la circulation des automobilistes.

Première partie :

AJACCIO, CAPITALE REGIONALE



Sommaire

A. Historique de la ville	7
B. Une capitale régionale active	8
C. La place prépondérante du tourisme.....	10
1. L'impact du tourisme sur l'économie	10
2. Les principaux lieux touristiques	11

Ajaccio a longtemps été capitale de la Corse, et malgré la scission de l'île en deux départements, la Haute Corse et la Corse du Sud, elle conserve à bien des égards son rôle de capitale.

A- Historique de la ville

Fondée en 1492 par les Génois pour faciliter leur commerce basé sur les échanges maritimes, Ajaccio avait également un rôle défensif. La construction de ses fortifications débuta cette même année d'après les plans d'un ingénieur milanais, Cristofaro de Gaudino.

A l'intérieur des fortifications, les rues étaient tracées au cordeau pour permettre l'édification rationnelle des habitations. Trois rues principales et parallèles d'une largeur de 10 mètres formaient l'ossature et étaient reliées entre elles par des ruelles étroites d'une largeur de 3 mètres. Le long de ces voies étaient construits des petits immeubles aux façades très simples, sans aucune décoration ni balcons et permettaient de loger une centaine de familles génoises.

Soixante ans après la fondation de la ville, en 1553, sous le règne du roi Henri II, Ajaccio devint la capitale de l'île.

Bien qu'ayant été en partie démolie lors de l'édification de la citadelle en 1554, cette ossature se retrouve toujours aujourd'hui dans la vieille ville.



La citadelle d'Ajaccio (Fig. 1)

En 1769 naquit Napoléon Bonaparte, qui restera le personnage historique le plus célèbre d'Ajaccio.

A cette époque, la ville était encore contenue par des remparts qui reliaient plusieurs tours et bastions.

Ce fut en octobre 1799 que le Général Bonaparte, de retour d'Egypte, remarqua les méfaits de l'insalubrité dans la ville, celle-ci n'étant alimentée en eau que par des sources de faible débit et des puits artificiels, dont certains existent encore.

Par ailleurs, Ajaccio n'avait pas encore de port, ni de routes carrossables vers l'intérieur de l'île.

Nommé 1^{er} Consul, il décida d'un programme comprenant la démolition des remparts, la desserte en eau potable, l'ouverture des routes et la construction des quais. Le programme proposé par l'ingénieur en chef Petrucci ne lui convenant pas, Napoléon le modifia. On pense que c'est lui même qui, reconnaissant l'importance de la place de l'Olmo (place Foch), eut l'idée de l'élargir pour en faire le nouveau centre de la ville et il traça deux grands axes qui deviendront le cours Grandval et le cours Napoléon ; les bases de la ville actuelle étaient posées.

Diverses modifications furent apportées par la suite. Dans les années 1820, il fut décidé d'ajouter au plan de Napoléon la préfecture et une nouvelle place centrale : la place du Diamant.

En 1853, un nouveau cadastre fut créé, où l'on perfectionna les cours Grandval et Napoléon. Puis, de nouveaux boulevards vinrent s'ajouter au fil du temps.

Après la guerre de 1945 se déclancha une explosion démographique sans précédent, ce qui donna peu à peu la ville peuplée d'environ 60 000 habitants que nous connaissons actuellement.

Ajaccio est donc la capitale historique de la Corse depuis près de cinq siècles.

B- Une capitale régionale active

Ajaccio, ville de la Corse du Sud, située sur la côte occidentale dans le Golfe d'Ajaccio, est donc la capitale de l'île. Elle est la capitale régionale et administrative, avec la présence de la Préfecture de Région et l'Assemblée Territoriale. Elle possède, en outre, comme le département de Haute-Corse, un Conseil Général très actif.

C'est également une capitale régionale économique, qui possède la zone industrielle du Vazzio, où l'on trouve de nombreuses entreprises. Notons par exemple la présence de la société Corse Composite, société reconnue au niveau international dans le domaine de la construction aéronautique.



Carte de la Corse localisant Ajaccio (Fig.2)

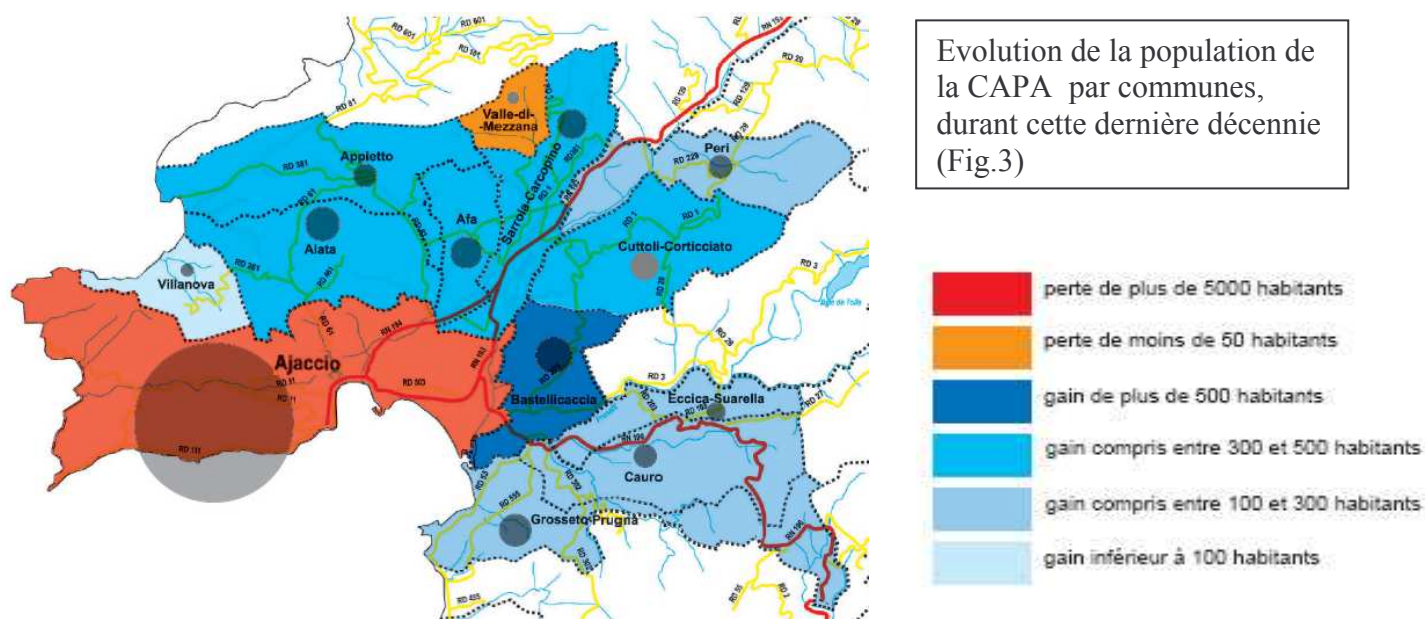
Le centre-ville d'Ajaccio concentre sur un périmètre réduit (Cours Napoléon, Cours Grandval et sur le port) une très large partie des administrations de l'agglomération, qu'il s'agisse des administrations locales, départementales, régionales ou étatiques, comme par exemple la police municipale ou encore le Palais de Justice.

De plus, le centre-ville constitue un pôle majeur dans l'agglomération, d'un point de vue commercial (marché, rues piétonnes commerçantes), mais également pour les autres services qui le composent (restaurants, médecins libéraux...).

Mais depuis plusieurs années déjà, la tendance s'est inversée au profit de la périphérie. En effet, de nombreux Ajacciens ou de nouveaux venus ont acheté des terrains dans les communes périphériques, préférant construire des maisons individuelles plutôt qu'habiter en ville, où les bâtiments sont principalement des

immeubles collectifs de plus de 9 appartements (75%), la part de maisons individuelles étant faible (9%).

En 2001, Ajaccio et ses communes environnantes se sont regroupées pour former la CAPA, c'est-à-dire la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, qui est l'agglomération la plus dynamique et la plus importante de Corse. Avec près de 75000 habitants, elle concentre environ un tiers de la population globale de l'île. Voici ci-dessous la carte de l'évolution de la population qui a touché chaque commune de la CAPA, durant ces dix dernières années.



Cette carte illustre bien la perte de population que connaît la commune d'Ajaccio au profit des communes périphériques, telles que les communes de Bastellicaccia, d'Alata, d'Afa, ou encore de Sarrola-Carcopino qui enregistrent de manière continue une population toujours croissante.

La plupart des habitants de la CAPA vient travailler dans le centre d'Ajaccio, dans les différentes administrations, les banques ou les nombreux magasins. Bien que des autobus desservent ces zones nouvelles, un grand nombre d'employés se déplace dans sa voiture personnelle. Ces personnes restent en ville souvent pour une journée, et les places de parking font cruellement défaut.

Ce phénomène de périurbanisation toujours en cours se produit donc au détriment de la ville centre. En effet, les habitants de la CAPA, qui peinent en ville à trouver une place où garer leur véhicule, préfèrent davantage fréquenter les centres commerciaux de périphérie.

Bien qu’Ajaccio soit la capitale régionale et le plus grand centre actif de l’île, sa population diminue au profit des communes périphériques. Une grande part de cette population travaille dans le centre-ville, et se déplace majoritairement avec des véhicules individuels.

Ce phénomène augmente encore et accroît le nombre de voitures dans la ville.

C- La place prépondérante du tourisme

La Corse est l’une des régions les plus pauvres de France. Elle possède peu d’industries, son économie est basée sur le commerce et, naturellement, sur le tourisme.

1. L’impact du tourisme sur l’économie

Ajaccio, ville de Napoléon, attire chaque année un nombre considérable de touristes. Ceux-ci tiennent à découvrir la richesse culturelle qui s’y trouve et sont curieux de connaître la ville qui a vu naître l’Empereur. Une politique touristique bien menée peut être le moteur déterminant pour relancer l’économie de la Corse tout entière. Les premiers bénéficiaires en sont les hôteliers et les restaurateurs, mais avec eux tout un pan de l’économie retrouve un peu de souffle.

De nombreux complexes hôteliers accueillent les touristes mais sont encore en nombre insuffisant. On dénombre 1500 chambres en hôtellerie ainsi que 1050 places dans les ports de plaisance du Golfe. Plus de 2 millions de touristes séjournent chaque année en Corse, principalement en période estivale. Cependant, l’activité touristique à Ajaccio reste relativement étalée par rapport au reste de l’île, phénomène dû à l’attrait de la Cité Impériale.

Un office du tourisme, de plus en plus performant, œuvre pour le développement du tourisme, car cette activité est celle qui peut apporter le plus pour le développement économique de la Corse et d’Ajaccio en particulier.

Un office du tourisme, de plus en plus performant, œuvre pour son développement, car l'activité touristique est celle qui peut apporter le plus pour le développement économique de la Corse et d'Ajaccio en particulier.

Si Ajaccio bénéficie également de son aéroport international (le plus grand de la région), c'est surtout son activité portuaire qui draine un très grand nombre de touristes. Le Golfe d'Ajaccio est devenu une escale qui s'impose pour les croisiéristes.

2. Les principaux lieux touristiques

Ajaccio est une ville au passé riche, qui possède aujourd'hui un patrimoine culturel important et de nombreux sites attractifs. Ces sites se concentrent principalement dans l'agglomération même, et dans des lieux où l'on ne peut aller qu'en traversant la cité. Le tourisme ajoute donc de la circulation et du désordre dans la cité.

Citons comme exemple de monuments situés dans la ville même :

- ◆ la maison Bonaparte, dans la ville génoise (dite « vieille ville ») : c'est le lieu qui a vu naître Napoléon
- ◆ la place d'Austerlitz, plus connue sous le nom de « Casone » : très proche du centre ville, cette vaste place abrite une importante statue de l'Empereur. Celle-ci est dressée près de la « grotte de Napoléon », grotte où le jeune Bonaparte venait régulièrement jouer. Les foules se rassemblent sur cette place, principalement en saison estivale car c'est sur cette place qu'ont lieu les nombreux concerts ou autres divertissements.
- ◆ Le musée Fesch : c'est le plus important musée de peinture italienne après le Louvre, on y trouve entre autre des œuvres de très grands peintres comme Botticelli, Véronèse ou encore le Titien.



Le CASONE (Fig.5)



La maison Bonaparte (Fig.6)



Le musée Fesch (Fig.7)

La ville, consciente de sa responsabilité vis à vis de son patrimoine, a mis en place une ZPPAUP qui protège son centre ancien.

La ZPPAUP d'Ajaccio

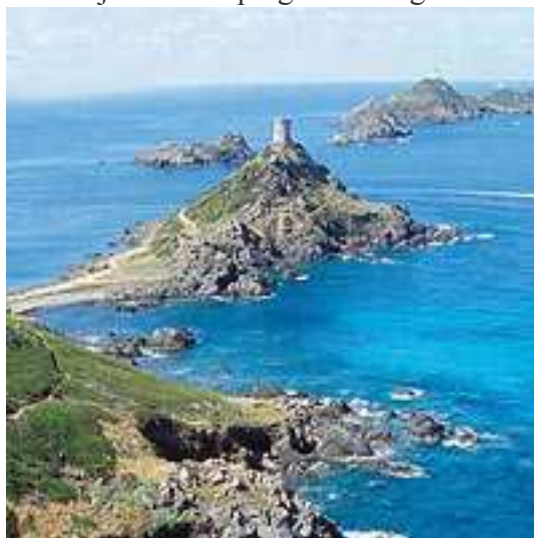
Instaurée par la loi du 7 janvier 1983, la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (la ZPPAUP) est une servitude de protection d'utilité publique. La municipalité, consciente du patrimoine de la Ville, s'est engagée dans une démarche de création d'une ZPPAUP qui est opérationnelle depuis le 12 avril 2005. Elle permet à la collectivité qui la crée de délimiter un périmètre à l'intérieur duquel sont définies les prescriptions qui portent sur : l'aspect architectural, les matériaux, les volumes...

La ZPPAUP permet de rénover dans les règles de l'art. Elle aide à continuer le développement harmonieux du périmètre qu'elle protège. Aussi, tous les travaux de modifications de l'aspect extérieur d'un bâtiment sont soumis à autorisation obtenue après avis de l'Architecte des Bâtiments de France qui se fonde sur les prescriptions et les recommandations du règlement de la ZPPAUP.

Ces trois principaux lieux touristiques de la ville attirent énormément de personnes, qui doivent pouvoir y accéder rapidement, et trouver des places de stationnements.

Au-delà des multiples monuments classés ou inscrits situés au centre-ville, on trouve aussi dans le patrimoine remarquable de l'agglomération ajaccienne qui génèrent également un important trafic.

- ◆ L'un des plus célèbres lieux est la zone des îles Sanguinaires : ces îles font partie des cinq zones de protection spéciale de Corse du Sud au titre du programme Natura 2000. Situé à l'extrême Nord-Ouest du golfe d'Ajaccio, ce site représente une superficie de 50 hectares. La beauté sauvage de ses plages attire citadins et touristes, dont la majorité se déplacent en véhicules individuels et se voient obligés de traverser la ville pour y arriver.



Les Sanguinaires (Fig.8)

- ◆ Les Milelli : monument classé au nord ouest de la ville, c'était la maison familiale des Bonaparte.
- ◆ Les tours génoises Capo di Feno, de la Parata, du Capitello.



Tour génoise du Capitello (Fig.9)

- ◆ Le château de la Punta et le tombeau de Pozzo di Borgo au nord ouest d'Ajaccio sur la commune d'Alata.
- ◆ La chapelle des Grecs sur la route des Sanguinaires...

Ajaccio est une ville qui vit donc en grande partie grâce au tourisme, qui, loin de faiblir, est en constante augmentation depuis des années. L'attrait pour la Cité Impériale ne faiblit pas, ce qui apporte à la fois un soutien pour l'économie ajaccienne, mais également un surplus de véhicules.



Conclusion

Nous avons donc pu constater qu'Ajaccio est véritablement la capitale régionale de la Corse. Elle est à la fois la capitale historique, le centre actif, puisqu'elle remplit parfaitement ses fonctions de capitale économique, administrative et culturelle, mais c'est également la capitale touristique.

Un tel attrait est donc bénéfique pour l'économie insulaire et surtout ajaccienne, mais le nombre de personnes qui se déplacent augmente, qu'elles soient de l'agglomération, de la région ou des touristes.

Le rôle de la ville est d'offrir à toutes ses personnes la possibilité de garer leur véhicule, c'est pourquoi il semble essentiel d'aborder maintenant la politique de stationnement de la ville d'Ajaccio.

Deuxième partie :

CONFRONTEE A DES PROBLEMES DE STATIONNEMENTS



Sommaire

C. Une ville entre mer et montagne.....	16
1. Un lieu d'arrivée et de départ.....	16
2. Un réseau routier problématique.....	17
c. Situation géographique et contraintes physiques	
d. Organisation du réseau voirie	
D. Le stationnement en ville.....	19
1. Le stationnement existant.....	19
2. Les modifications à venir.....	21

Trouver une place de stationnement dans le centre-ville d'Ajaccio peut de plus en plus se comparer à un défi. Ce dernier est constamment saturé et les places de stationnement libres, payantes ou non, sont difficiles à trouver. (ces propos sont illustrés par 2 articles de journaux cf. annexes)

A. Une ville entre mer et montagne

De part sa situation géographique, son attractivité culturelle et ses équipements, Ajaccio est pratiquement incontournable pour le grand nombre de touristes qui arrivent sur les côtes de l'île chaque année. C'est également un pôle attractif pour les insulaires, principalement pour les habitants de la CAPA.

1. Un lieu d'arrivée et de départ

Ajaccio est l'un des deux plus importants regroupements d'infrastructures de transports.

Outre son aéroport international, Ajaccio possède :

- Un port important : « Le trafic maritime est le premier mode d'accès à la Corse ; en 2001, plus de 3,4 millions de passagers ont emprunté les lignes maritimes contre moins de 2,5 millions pour les avions. Le port d'Ajaccio est le deuxième de l'île loin derrière celui de Bastia qui bénéficie de la proximité des côtes Françaises et italiennes. En 2001, plus de 670 000 passagers ont été recensés, soit une augmentation de plus de 20% qui s'explique en particulier par une amélioration très sensible de l'offre. Sachant que le trafic est principalement saisonnier, on peut estimer à 30 000 le nombre de passagers pour un mois ordinaire soit 1 000 passagers par jour ; ce chiffre peut être plus que triplé en été. Notons toutefois que la saison estivale couvre de mai à septembre soit cinq mois avec une hyper pointe en juillet - août. » (Source : Dossier de Voirie d'Agglomération d'Ajaccio de juin 2003).



Carte des ports et aéroports de l'île (Fig.11)

◆ La gare : « En Corse, il existe trois types de services ferroviaires coexistant sur la même infrastructure : les lignes régulières, le métro Bastiais et le Tramway de Balagne. L'infrastructure est composée d'une seule ligne à voie unique (sauf quelques sections particulières) reliant Ajaccio à Bastia via Corte. Le trafic des lignes régulières représente 340 000 voyageurs par an et 24,7 millions de voyageurs kilomètres soit une longueur moyenne de déplacement de 70 kilomètres. Ce trafic a fortement augmenté ces dernières années et semble atteindre un palier. » (Source : Dossier de Voirie d'Agglomération d'Ajaccio de juin 2003).

2. Un réseau routier problématique

De la Parata à St Joseph, Ajaccio s'étend sur près de 20 Km entre les hautes collines qui la surplombent et les rivages d'un Golfe considéré comme l'un des plus beaux de Méditerranée.

Encerclée entre la montagne et la mer, la ville a été contrainte de s'étirer le long de la côte, et ce, dès le début du 19^{ème} siècle, par le percement, vers l'Est puis vers le Nord, de grands axes de développement.

a) Situation géographique et contraintes physiques

La situation géographique d'Ajaccio, caractérisée à la fois par un relief très contraignant entre mer et montagne, et par une situation en « cul de sac » par rapport à l'ensemble des voies de communication, est à l'évidence une cause importante des difficultés pour les déplacements à l'intérieur de l'agglomération :

- ◆ l'espace disponible entre le rivage et les reliefs abrupts est très limité, il est donc largement occupé par l'urbanisation et les axes de circulation ne peuvent y être nombreux,
- ◆ l'urbanisation des pentes s'est naturellement développée « en peigne » par rapport aux axes de circulation parallèles à la cote, assurant peu de liaison directes entre les quartiers,

Les échanges entre Ajaccio, son arrière pays, et l'ensemble de l'île ne peuvent s'effectuer que par l'Est, ce qui signifie que toutes les entrées et toutes les sorties vont obligatoirement emprunter les mêmes axes, contrairement à la majorité des agglomérations qui disposent d'accès rayonnant dans toutes les directions.....

b) Organisation du réseau voirie

La structure du réseau se présente sous la forme d'un peigne dont l'axe principal est constitué par la voie du bord de mer à partir de laquelle se développe toute la ramification, d'un seul coté vers le haut de la ville.

Le plan ci-dessous illustre cet aspect.



Une situation « en cul de sac » (Fig.12)

Cette structure fait que les communications entre les secteurs Est et Ouest de la ville impose aux usagers d'emprunter l'axe principal du bord de mer qui doit assumer en plus de sa fonction principale de voie de transit une fonction de voie de communication interquartiers.

Les Sanguinaires, à l'Ouest, sont extrêmement fréquentés l'été, mais ne sont accessibles qu'en traversant la ville.

L'axe principal qui traverse le centre-ville absorbe donc tous les échanges entre les quartiers, les transports de marchandises, les transports de voyageurs en provenance de Bastia, de l'extrême Sud, de l'aéroport, à destination du port, des gares ferroviaires et routières du centre ville....

B. Le stationnement en ville

Le Plan de Déplacements Urbains paru en juillet 1994 et toujours d'actualité, indique clairement que les problèmes de circulation de la ville sont liés à un défaut d'organisation, mais également en grande partie à l'offre insuffisante de places de stationnement.

Ce problème de stationnement est crucial toute l'année mais à partir du printemps, c'est-à-dire au moment de l'afflux des touristes, le stationnement devient un véritable casse-tête.

Les parkings sont vite saturés et les difficultés pour trouver une place de stationnement génèrent un trafic parasite qui contribue à la congestion.

Il faut noter que les pratiques de stationnement sur Ajaccio sont assez largement contraires au code de la route. Ainsi, il n'est pas rare (et même très fréquent) que les trottoirs les plus larges servent de parc de stationnement ; de même, le stationnement en double file est généralisé, y compris sur les axes principaux (cours Napoléon, ...).

1. Stationnements existants

Dans le but de résoudre ces problèmes, de nombreuses améliorations ont été mises en places ces quinze dernières années : le parking du Diamant a été réhabilité et le stationnement payant de surface a été porté à 850 places en 1996. Par exemple, le cours Napoléon a vu son offre de places de stationnement doubler pour atteindre 150 emplacements et sa capacité d'accueil atteindre 900 véhicules/jour (en considérant qu'en moyenne « une place gratuite accueille 3 véhicules par jour et une place payante 6 véhicules par jour »).

Par ailleurs, la Chambre de Commerce a créé un parking supplémentaire de 150 places à la hauteur du boulevard Sampiero.

Cependant, malgré ces aménagements, l'offre reste toujours clairement insuffisante. Les artères principales du centre ville telles que le cours Napoléon et le Bd Roi Jérôme sont régulièrement encombrées.

Ce nombre de places offertes est relativement faible au regard des ratios observés en métropole pour des villes de taille comparables.

Aujourd'hui, le centre ville d'Ajaccio offre 2080 places de stationnements payantes :

Opération	Localisation	Nbre de places	Coût horaire	Observations
Place Miot	Bd P.Rossini	70	gratuit	
Parking du Diamant	Av. E. Macchini	630	1,20 €	Ville, affermage SEREP
Parking port Tino Rossi	Quai Napoléon	30	gratuit	Chambre de Commerce
Parking square César Campinchi	Bd Roi Jérôme	40	gratuit	Ville, marché le matin, stationnement l'après midi
Parking quai l'Herminier	Quai l'Herminier	230	1 €	Chambre de Commerce
Parking port de commerce	Bd Sampiero	150	1 €	Chambre de Commerce
Parking Margonaggio	Giratoire Griffi	220	1 €	Chambre de Commerce
Parking de l'Amirauté	Bd Ch. Bonaparte	100	gratuit	Port Ch. ORNANO
Parking de l'Amirauté (2)	Castelvechio	20	gratuit	Port Ch. ORNANO
Stationnement de surface	Centre ville	850		Ville, gestion SEREP
Zone orange		400	1 €	
Zone bleue		450	0,50 €	

Désormais, l'offre s'établit à 1 place pour 29 habitants mais est toujours en déficit par rapport aux valeurs moyennes.



Principaux parkings du centre-ville. (Fig.13)

2. Les modifications à venir

Il faut également prendre en compte les modifications qui vont être apportées, la principale étant que, d'ici à 5 ans, la vieille ville, dite « ville génoise » est prévue pour être entièrement piétonnisée, ce qui va faire perdre entre 200 et 300 places. Les voitures délogées auront du mal à se garer dans le secteur, ce qui risque de générer encore plus de désordre dans la circulation, de voitures en double file...

Cette piétonisation ne peut se faire que si on trouve un endroit où reloger ces voitures, c'est pourquoi créer de nouvelles places de stationnement semble de plus en plus nécessaire.

L'offre de places de stationnement est donc insuffisante, et le stationnement anarchique actuellement observable sur Ajaccio a pour conséquence d'une part une gêne pour les autres modes de déplacement en particuliers piétons et d'autre part une congestion du trafic car la capacité d'écoulement des voies est fortement réduite.

Conclusion

En l'absence d'une voie de contournement, la ville d'Ajaccio est traversée par les grands axes routiers qui desservent les environs. Son centre-ville n'offrant pas assez de places de stationnement, bon nombre des automobilistes se garent en double file, ce qui génère un trafic parasite qui congestionne la ville. De plus, la mise en place de nouveaux lieux de stationnement est indispensable pour poursuivre la piétonisation du centre-ville.

Troisième partie :

PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS



Sommaire

E. Première proposition : la place Abbatucci.....	25
F. Deuxième proposition : la place César Campinchi...26	
1. Une place multifonctionnelle mal exploitée	29
c. Une place multifonctionnelle	
d. Un espace à réhabiliter	
2. Un parking souterrain possible.....	31
e. Etudes	
f. Estimation du projet	
3. Le réaménagement de la place.....	32
a. Etude de la place	
b. Estimation du projet	
4. Phases de réalisation du projet.....	39
5. Coût total du projet- répartition financière.....	40
6. En regardant plus loin.....	41
G. Et pourquoi pas.....	44

Confrontée à ces problèmes, la ville doit trouver une solution réalisable dans d'assez courts délais.

Cependant, le centre-ville n'offre pas de terrains disponibles pour qu'on puisse y construire un nouveau parc de stationnement, que se soit un terrain non bâti ou des bâtiments susceptibles d'être rasés.

En effet, si la ville dispose d'un grand nombre de bâtiments anciens, voire délabrés, elle a mis en œuvre de nombreux projets pour réhabiliter le bâti ancien, avec notamment la mise en place d'une OPAH-RU.

L'OPAH-RU

L'opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain d'Ajaccio (l'OPAH-RU) a été signée le 23 mai 2006. Elle permet aux propriétaires occupants ou aux propriétaires bailleurs, qui remplissent les conditions, de bénéficier d'aides financières pour réhabiliter les parties privatives des logements et les parties communes des immeubles.



« U Palazzu » : un vieux bâtiment délabré reconverti en hôtel de luxe.
(Fig.14)

Une solution possible et souvent utilisée avec de très satisfaisants résultats est de construire un parking souterrain. Les parkings souterrains publics étant généralement situés sous des places publiques, nous nous sommes intéressés aux deux places du centre-ville les plus susceptibles d'accueillir un parking souterrain : la place Abbattucci et la place César Campinchi, dite place du Marché.

A- Première proposition : La Place Abbattucci

Une première solution pourrait se trouver dans la création d'un parking souterrain sous la place Abbattucci.

Cette place possède un emplacement privilégié, qui fait d'elle la première place étudiée. Elle est en effet placée à proximité :

- du Palais de Justice
- de la Caisse Régionale et de l'Agence Crédit Agricole
- du Collège et du Lycée Laetitia Bonaparte
- du Trésor Public

De plus, elle est à l'entrée Est du cours Napoléon et de la rue Fesch, c'est-à-dire du cours principal de la ville et de la rue marchande, qui est piétonne : elle était donc idéale pour accueillir un projet de parking souterrain qui désengorgerait en partie la circulation et la rendrait plus fluide.

Malheureusement –pour le parking-, la consultation du POS indique que les platanes anciens qui s'élèvent sur cette place sont en espace boisé classé.

Ces platanes ne pouvant être ni enlevés ni déplacés, il est impossible de modifier la place Abbatucci en profondeur

Une autre place semble être toute indiquée pour accueillir un parking souterrain : la place César Campinchi, dite « Place du Marché ».

B- Deuxième proposition : La Place César Campinchi

Cette place se trouve au cœur même de la ville, dans une zone de forte affluence touristique, près du port où accostent les paquebots de croisières géants pouvant déverser plus de 2000 personnes en quelques instants.

Accolée à l'Hôtel de Ville, elle fait face au front de mer et au Palais des Congrès de plus en plus actif, organisant toutes sortes de manifestations, salons, expositions scientifiques, culturelles, sportives, politiques. Le public généré par le palais des congrès transite dans le secteur de la place César Campinchi.



César Campinchi (1882-1941)

Avocat et homme d'état français, il fut député de la Corse de 1932 à 1940. Il a exercé la fonction de Garde des Sceaux, et à, entre autres réalisations, présenté en 1937 la Proposition Campinchi concernant le droit et la protection des mineurs. Il a également été successivement : Ministre de la Marine, Ministre de la Justice et Ministre de la Marine Militaire.

Les quais tous proches permettent d'admirer, en période estivale, les navires de luxe, les yachts privés, les paquebots de croisière...

Vue Ouest de la place. (Fig.15)

Le square César Campinchi dans son état actuel

La place est située, coté mer, dans un espace délimité entre une zone du port de commerce gérée par la Chambre de Commerce qui l'exploite comme parking aérien, et traversée par une voie à sens unique sortant dénommée Quai de la République, sur sa droite une voie à double sens de circulation séparée par un terre plein central et dénommée rue J. Bessiere, coté amont le boulevard Roi Jérôme, voie à sens rentrant unique en ville, sur lequel sont implantés de nombreux commerces, hôtels, restaurants, enfin sur sa gauche l'Hôtel de Ville qui présente sa façade arrière avec une zone assez mal définie en parking permanent et voie de dégagement, non dénommée, à sens unique vers le port. (Cf. figure 18 page 27)

La place est occupée en son centre par le monument aux morts, édifice imposant et au pied duquel se déroulent de nombreuses cérémonies officielles. A sa gauche on trouve une stèle dédiée au maréchal Jean de Lattre de Tassigny, à sa droite une sculpture dédiée aux faits d'armes du commandant l'Herminier.

Ce monument est entouré d'un espace vert composé d'arbustes posés de façon symétriques qui donne une certaine homogénéité à la place. On trouve 4 bancs au milieu de la pelouse, sensés accueillir les promeneurs.

Aux extrémités de cet espace coté boulevard Roi Jérôme on distingue quatre grands pins maritimes qui délivrent une zone ombragée conséquente très appréciée les jours de marché avec les grosses chaleurs.

Sur la frange goudronnée entre l'espace clos et le boulevard Roi Jérôme d'une dizaine de mètres de large et sur tout son long se déroule le marché quotidien entre 6 heures et 14 heures.

Au-delà de cet horaire la zone est dédiée à un stationnement gratuit.

Coté mer, sur le quai de la République, on trouve un alignement remarquable de huit palmiers. Ils sont classés mais ne semblent pas poser de problèmes pour la construction d'un parking souterrain.



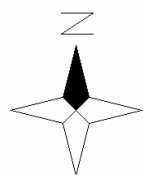
Le monument aux morts
(Fig. 16)



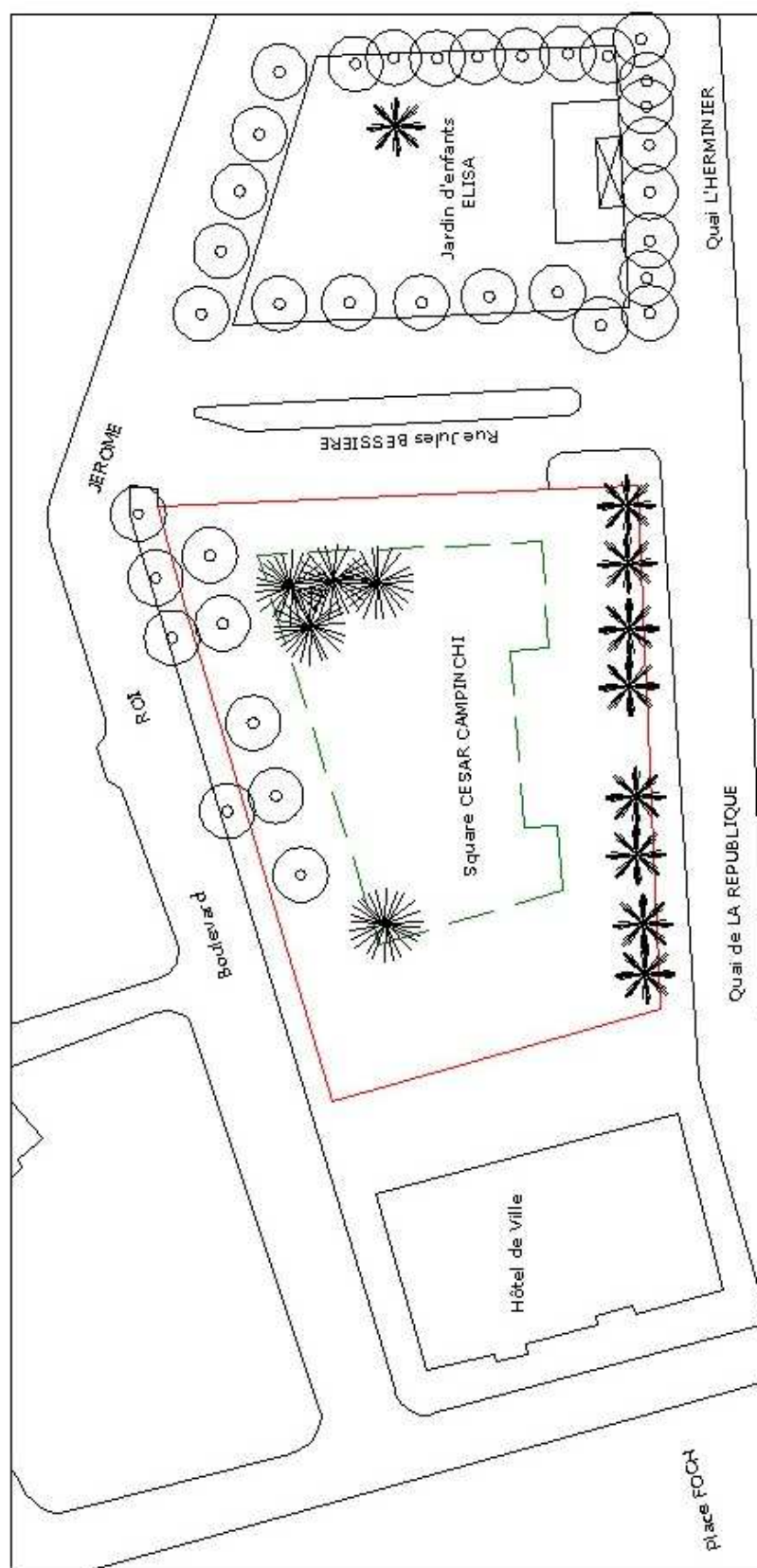
Les palmiers le long du quai de la République (Fig. 17)



L'espace vert (Fig. 18)



Position de la place César Campinchi dans son environnement proche. (Fig. 19) (Echelle : 1/1000e)



Cette place est également à deux minutes de la vieille ville et de la citadelle, zone également commerçante et prochainement piétonnisée.

De plus, la ville d'Ajaccio a été la première à mettre en place avec la chambre de commerce, dès 1995, « le shopping de nuit » : en fin de semaine, chaque vendredi durant la saison estivale, les magasins sont ouverts jusqu'à minuit et de nombreux stands s'installent sur les quais, près des bars, notamment ceux situés en face de la place César Campinchi.

1. Une place multifonctionnelle mal exploitée

a) Une place multifonctionnelle

La place César Campinchi, d'une surface de 4500 m², est donc une place qui remplit plusieurs fonctions :

- ◆ elle sert de parking public (elle propose 40 places de stationnement) en dehors des heures du marché
- ◆ elle accueille le marché le matin de 6h à 14h sur sa partie Nord, avec un marché étendu les samedis et dimanches
- ◆ elle abrite le monument aux morts de la ville, ainsi que diverses stèles d'où de nombreuses cérémonies officielles
- ◆ elle possède un espace vert.



Le marché (Fig. 20)



Le monument aux morts (Fig. 21)

b) Un espace à réhabiliter

Cependant, seul l'accueil du marché est parfaitement respecté. Le parking remplit en effet son rôle, mais du fait de la situation de la place, entre le centre ville et le front de mer, celui-ci est constamment saturé. Les automobilistes ont d'ailleurs pris l'habitude de se garer de manière anarchique.

L'espace vert est quant à lui carrément fermé au public : un grillage de mauvaise qualité et un portail côté mer ceinturent le monument aux morts et empêchent le public d'accéder aux bancs. On remarque même un laisser aller dans l'entretien de la végétation, celle-ci étant non entretenue une partie de l'année.

L'éclairage est vétuste et clairement insuffisant.

On constate à l'usage que cette place est mal valorisée et sous exploitée vu le potentiel qu'offre le secteur : la place du Marché est donc à réhabiliter.



Le monument aux morts et l'espace vert inaccessibles au public. (Fig. 22)



Des habitués lassés de trouver les places de stationnement occupées...

(Fig. 23)

2. Un parking souterrain possible

La ville d'Ajaccio avait démarré en 1998 le projet d'un parking sous cette place, projet qui a été validé par le Conseil Municipal en octobre 1999. Ce projet a finalement été mis entre parenthèses, mais reste toujours d'actualité.

a) Etudes

Le terrain de la place César Campinchi est distant de quelques dizaines de mètres du port, et une étude géotechnique parue en février 1999 montre que le parking souterrain ne peut être fait que sur un seul niveau en raison de la nappe d'eau rencontrée à 1,70 mètre alors que les terrassements doivent être creusés jusqu'à une profondeur de 3 mètres minimum, un parking à deux niveaux de sous-sol serait « une solution complexe et peut-être très coûteuse ».

(Source : Rapport d'étude géotechnique préliminaire, société ASPA, février 1999, Cf. annexes 3, 4, 5)

L'idée de deux niveaux de sous-sols peut donc être écartée en première analyse.

La création d'un parking souterrain est coûteuse, on doit donc chercher la solution optimale qui accueille un maximum de voitures avec un coût de projet maîtrisé.

Trois possibilités peuvent être envisagées pour la construction d'un parking souterrain :

◆ Hypothèse 1 : parking à un niveau sous la place actuelle César Campinchi. Cette solution propose 200 places sur 4500m², l'accès au parking se fait dans la rue Jules Bessière et ne perturbe pas le trafic bord de mer.

Elle est estimée à 4 M€.

◆ Hypothèse 2 : parking à un niveau sous la place César Campinchi et sous la rue Jules Bessière. Cette solution propose 250 places réparties sur 5700m², il y a une entrée sur le Boulevard Roi Jérôme, et un accès entrée/sortie sur le Quai de la République.

Elle est estimée à 5 M€.

◆ Hypothèse 3 : parking à un niveau allant de la place César Campinchi jusqu'au jardin d'enfants Elisa. Cette solution propose 350 places sur 8050m², de même que pour la deuxième hypothèse on trouve une entrée sur le Boulevard Roi Jérôme et une entrée/sortie sur le Quai de la République.

Elle est estimée à 7 M€.

b) Estimation du projet du parking

Le projet consiste à créer un parking souterrain, sur un niveau, suivant la technique de la paroi moulée après excavation des déblais.

La difficulté principale est la nappe d'eau, relativement peu profonde, due à la proximité du port de commerce.

Les données généralement admises au stade d'un avant projet sommaire pour la construction d'un parking souterrain sont les suivantes :

- Dimension pour une place de stationnement : 20 à 25 m²
 - Coût d'investissement d'une place en parking souterrain : 20 000 € HT.
- (Cf. partie financière.)

En prenant l'hypothèse forte de 23 000 € HT, nous pouvons établir une estimation du coût du projet résumé dans le tableau ci-dessous :

Hypothèse	Espace considéré	Surface (m ²)	Nombre de places	Coût (en € HT)
N°1	Place César Campinchi	4500	200	4.6 millions
N° 2	Place César Campinchi et rue Bessière	5700	250	5.75 millions
N° 3	Place César Campinchi, rue Bessière et square Elisa	8050	350	8 millions

Les trois hypothèses sont envisageables. Cependant, pour le réaménagement de la place en surface, seule la troisième hypothèse est retenue, car c'est elle qui propose le maximum de places de stationnement.

3. Le réaménagement de la place

Cette place ne remplit plus son rôle, il faut donc la réhabiliter.

La fermeture de l'espace vert est due à la protection du monument aux morts. En effet, la place César Campinchi sert pour de nombreuses cérémonies officielles : la Ville a donc choisi de fermer l'espace vert dans le but dans le but d'éviter la dégradation des stèles.

Le réaménagement en surface de la place va donc se faire avec pour objectif de bien lui rendre ses fonctions tout en l'améliorant. On va donc :

- ◆ Garder une partie de la place pour le marché,
- ◆ Séparer le monument aux morts de l'espace vert,
- ◆ Supprimer les places de stationnement en surface,
- ◆ Aménager l'espace vert qui va être agrandi, du fait de la suppression de ces places de stationnement.

Actuellement on dénombre en centre ville deux places urbaines, si l'on excepte la place d'Austerlitz en limite de la zone urbaine dense:

- la première est la place Foch, sur laquelle donne la façade principale de l'Hôtel de

Ville. Elle comporte sur ses parties longitudinales une double rangée d'arbres, constituée de palmiers et de platanes. Elle est également dénommée « place des Palmiers ».

Dans sa partie haute, on peut observer la statue de Napoléon habillé en empereur romain, surmontant une fontaine composée de quatre lions.

Sur cette place se déroulent des manifestations religieuses, culturelles (festival de la bande dessinée, journées du livre corse), des spectacles et concerts de musique, des cirques pour les enfants durant la période estivale ou des foires aux fleurs.

Cette place, très appréciée des ajacciens, est la plus réussie.

- la deuxième est la place Charles de Gaulle ou « place du diamant » située au carrefour le plus important du centre ville : le carrefour Napoléon.

Elle est constituée en sous sol par l'unique parking souterrain de la ville d'une capacité de 630 places sur 5 niveaux. La surface, quant à elle, est quasiment minérale ce qui présente quelques inconvénients lors des fortes chaleurs.

On y trouve une statue de Napoléon et de quatre frères, un kiosque à musique et une fontaine.

Cette place reçoit la patinoire chaque hiver et les grands récitals de musique populaire du cours de l'été, notamment ceux du 14 juillet et du 15 août.

Projet de création d'une nouvelle place publique

Le présent projet consiste en la création d'une grande place ouverte au public et tirant de tous les avantages liés à sa situation. Elle pourrait constituer la grande place de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien.

Cette place doit être un lieu de vie, de promenades, de rencontres, un espace agréable à vivre.

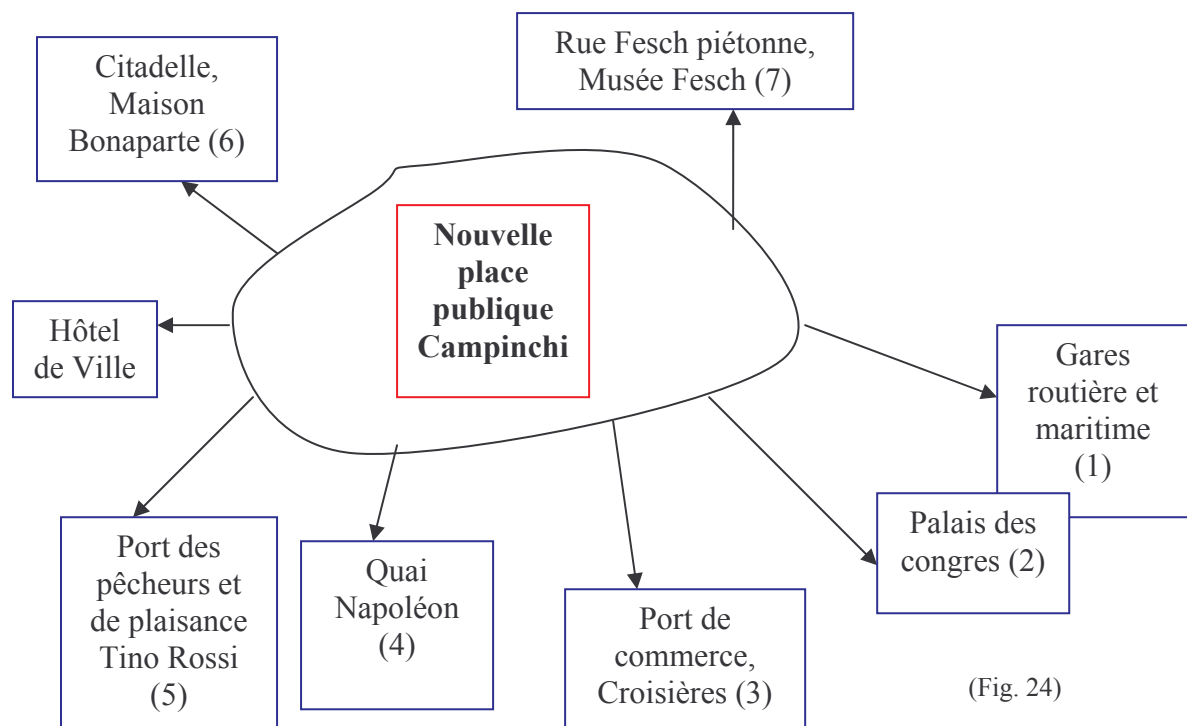
Elle doit être un lieu de convergence et doit constituer la grande place du centre ville similaire à la place de la Comédie à Montpellier par exemple.

Sa façade maritime avec le nouveau Palais des Congrès, la gare routière et maritime, les bateaux de croisières, les quais aux nombreux restaurants et bistrots, le port des pêcheurs et plaisance génère un très grand nombre de piétons.

1. Les gares routière et maritime : la gare routière pouvant accueillir une vingtaine d'autocars déverse un nombre toujours plus conséquents de passagers, de même la gare maritime est un lieu de transit des passagers soit à au départ soit à l'arrivée.
2. Le nouveau Palais des Congres : il prend une place de plus en plus importante dans la vie des habitants de la région et de la ville. Il organise des salons, des congrès, des festivals (cinéma italien,...), des expositions, des salons (nautique, ..) des réceptions officielles, des spectacles : comédie, théâtre...

3. Les croisières : de plus en plus Ajaccio est une destination prisée des luxueux bateaux de croisières, la Chambre de Commerce a en projet la construction d'un nouveau mole de croisière pour accueillir les paquebots toujours plus grands. Ces navires peuvent générer 2000 à 3000 personnes en quelques instants dans le centre ville avec passage obligé dans la place objet de notre projet.
4. Les quais : le quai Napoléon est le siège de nombreux restaurants et bistrots, en saison estivale les terrasses grouillent de monde, avec de nombreux orchestres qui jouent jusqu'à une heure avancée de la nuit, il accueille également les marchands ambulants, bon nombre de ces personnes peuvent être à tout moment des usagers de la future place.
5. Le port des pêcheurs et plaisance : dénommé port Tino Rossi, il est situé au pied de la Citadelle à quelques encablures de la future grande place, en saison touristique il est très actif et génère une activité commerciale conséquente.
6. La citadelle et le musée de la maison Bonaparte : le musée de la maison Bonaparte est le lieu le plus visité de la ville avec la grotte Napoléon.
7. La rue Cardinal Fesch piétonne et le musée Fesch : la rue cardinal Fesch est la principale artère commerçante piétonne de la ville d'Ajaccio, elle comporte dans sa partie centrale le musée du même nom qui attire de nombreux visiteurs de toute nationalité.

Synoptique de la nouvelle place urbaine indiquant son environnement



(Fig. 24)

Vu le nombre de lieux attractifs qui l'entourent, cette illustration montre bien la centralité de notre place.

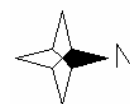
a) Etudes

Le projet ayant été mis entre parenthèses dans l'attente de l'achèvement du Plan de Déplacements Urbains (PDU), la ville n'a pas approfondi les études de réaménagement de la place en surface. Seules quelques esquisses ont été réalisées par les services techniques de la ville dont celle présentée ci-dessous.



Légende :

-  Hôtel de Ville, habitations, magasins...
-  Espace végétal
-  Espace minéral
-  Monument aux morts



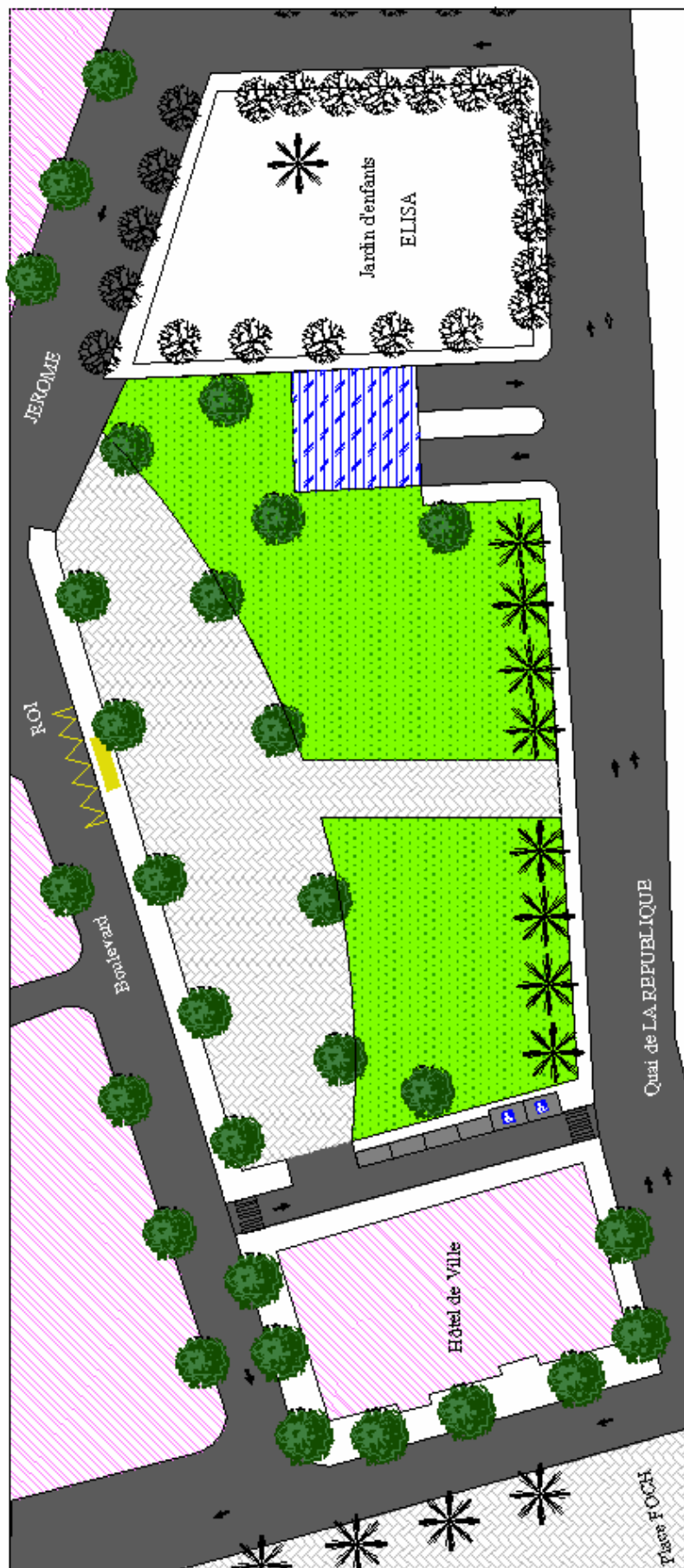
(Fig. 25)

La solution d'aménagement présentée a l'inconvénient de disperser le marché sur quatre côtés, au lieu de le réunir dans un seul espace.

De plus, les personnes voulant profiter de la place aux heures de marché se verront obligées de traverser celui-ci, d'être exposées au bruit...

C'est pourquoi cet aménagement ne semble pas être le plus pertinent.

L'illustration de la page suivante représente un aménagement de la place personnel, qui semble plus répondre à nos objectifs :

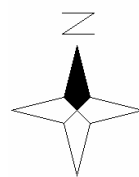


Légende :

-  Hôtel de Ville, habitations, magasins...
-  Espace végétal
-  Espace minéral
-  Routes

-  Passage piéton
-  Places pour handicapés
-  Arbres
-  Arrêt de bus

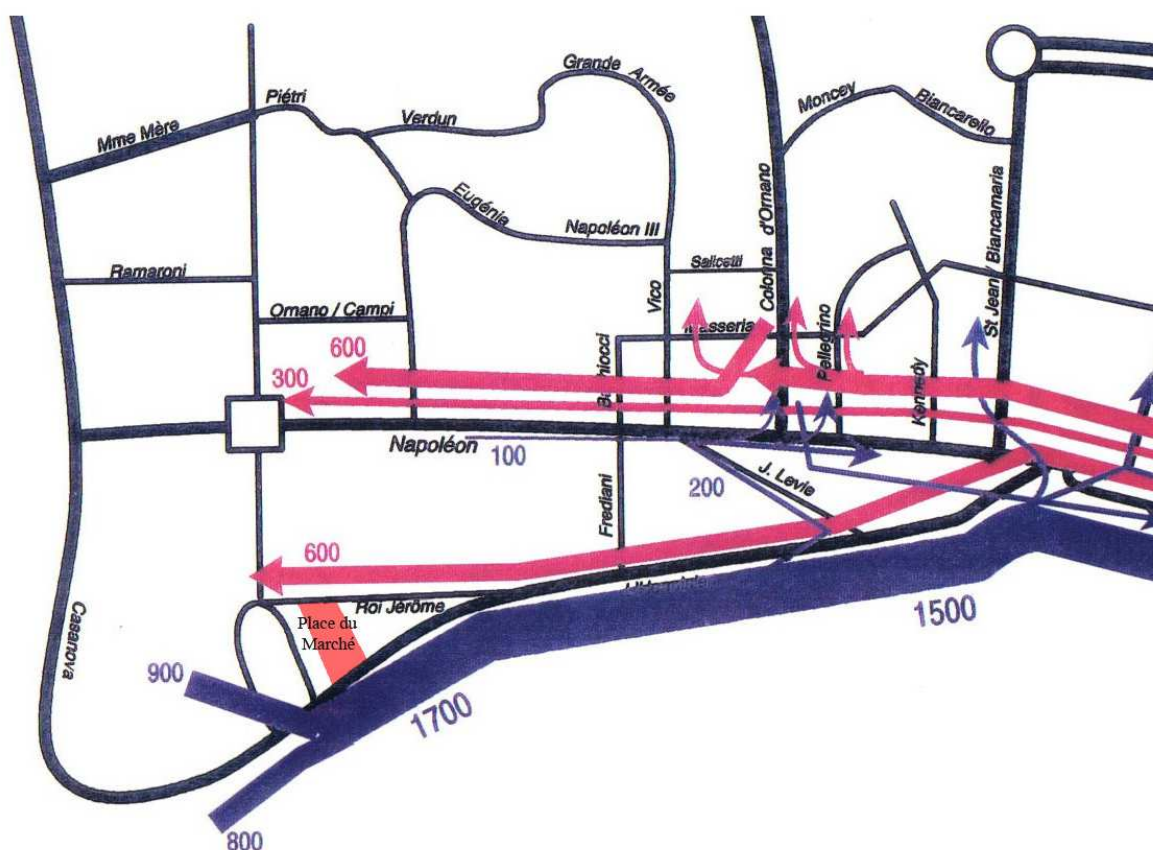
-  Bancs publics
-  Monument aux morts



(Fig. 26)

Cette solution présente de nombreux avantages.

- ◆ Elle sépare le monument aux morts de l'espace vert, on peut donc fermer l'accès aux stèles pour éviter tout risque de dégradations.
- ◆ Les places de stationnements, déplacées en parking souterrain, laissent la place à un espace végétal beaucoup plus agréable. Cela embellit la zone du front de mer, très fréquentée par les croisiéristes.
- ◆ La partie réservée au marché est agrandie.
- ◆ L'accès au parking souterrain se trouve dans la rue Jules Bessière, donc en retrait du Quai de la République : elle ne perturbe pas l'important flux de voiture qui circule le long de la mer. (Cf. Fig. 26)
- ◆ Elle conserve le jardin d'enfants Elisa.



Carte schématisée des flux d'échanges entre le Centre ville et l'Est de la ville. (Fig. 27)

Eléments d'aménagements de la Place

Cette place vouée à devenir un espace attractif du centre-ville se doit d'être aménagée avec beaucoup de soin.

La partie Ouest, qui conserve son rôle de place du marché, est actuellement recouverte de bitume, ce qui convient à son rôle de parc de stationnement en dehors des heures de marché. Dans le futur, cette espace va revenir aux piétons : il faut donc la recouvrir d'un dallage. On peut pour cela utiliser la pierre de Brando. Celle-ci, typique de la Corse, provient de la commune de Brando, près de Bastia, et est régulièrement utilisée à Ajaccio. Cette pierre serait donc homogène avec le reste du dallage de la ville.



Vue de la nouvelle place. (Fig. 28)
(Photomontage)

La figure 28 est une vue de la future place. Elle souligne en particulier la large allée centrale pavée, qui sert de percée vers la mer.

Bien sûr, on peut envisager de mettre du mobilier urbain sur la partie végétale. En plus des nombreux bancs que l'on trouve sur la partie minérale de la place, on pourrait par exemple rajouter des bancs en granite, autour d'une fontaine ou d'un bassin.



Il nous faut également nous préoccuper de l'éclairage public (Cf. Fig. 29). Les lampadaires sont anciens et en nombre insuffisant. Un mobilier moderne ne semble pas convenir, un éclairage de style avec candélabre en fonte serait plus approprié et s'accorderait à l'éclairage du reste de la ville.



Eclairage actuel de la place César
Campinchi. (Fig. 29, 30)

En ce qui concerne la végétation, les palmiers le long du Quai de la République sont conservés. Des arbustes mais aussi de grands arbres destinés à fournir de l'ombre aux promeneurs et au marché sont également à prévoir.

b) Estimation du projet de la place

Un tel projet comprenant le réaménagement d'une place de 5000 m² en partie minérale et en partie végétale peut être estimé en première approximation à 5 millions d'euros.

4. Phases de réalisation du projet

Vu les contraintes liées à l'exécution d'un tel chantier en centre ville qui nécessairement va générer des désordres sur le plan de la circulation, du stationnement, sur l'activité commerciale et provoquer le mécontentement des riverains, les délais doivent être une priorité du dossier et parfaitement maîtrisés. Nous proposons le planning prévisionnel pour chaque phase du déroulement de la procédure et des travaux avec estimation du délai suivant :

1) Parking souterrain :

- Fouilles archéologiques : 2 mois
- consultation des entreprises : 2 mois
- attribution des marchés : 2 mois
- diagnostic archéologique : préparation du chantier : 2 mois
- construction du parking avec 3 phases :
 - les parois moulées : 3 mois
 - le terrassement : 3 mois
 - la construction du parking : 12 mois



La création d'un parking souterrain (Fig. 31)

2) Place publique :

- Réalisation : 4 mois

Ces suppositions ont été tirées de l'exemple de la création de parkings souterrains à Bastia. (Cf. annexes 6, 7, 8, 9)

Les délais sont reportés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES DELAIS PREVISIONNELS																								
PHASES ADMINISTRATIVES	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Fouilles archéologiques																								
consultation entreprise																								
attribution des marchés																								
diagnostic archéologique																								
préparation du chantier																								
PHASES TRAVAUX																								
terrassements																								
parois moulées																								
construction du parking																								
Place publique																								

5. Coût total du projet – répartition financière

Rappelons que seule l'hypothèse 3 est retenue : l'ensemble du projet est constitué par un parking de 350 places et l'aménagement d'une place publique en partie minérale et en partie végétale.

Le coût d'un tel projet peut être estimé en première approximation à 13 millions d'euros se décomposant comme suit :

Hypothèse	Equipement considéré	Surface (m²)	Nombre de places	Coût (en € HT)
N° 3	parking souterrain sur un niveau : César Campinchi, rue Bessière et square Elisa	8000	350	8 millions
	Aménagement de la Place publique	5000	-	5 millions
Total				13 millions

Financement du projet :

La ville peut envisager de financer un tel équipement soit par :

- une Délégation de Service Public (DSP) avec un contrat de concession sur une durée pouvant aller jusqu'à 30 ans, le principe étant qu'après application d'une procédure adaptée à cet effet, une société réalise le projet à ses frais puis le gère suivant la durée du contrat de concession retenu.
Au terme du contrat l'équipement revenant à la ville.
- un financement associant l'Etat, l'Europe et les autres collectivités locales.

Ainsi on peut envisager une répartition financière avec les participants suivants :

- union européenne (programme spécifique de type Intereg III),
- Etat (programme spécifique de type Urban),
- Collectivité Territoriale de Corse : Plan Exceptionnel d'Investissement (PEI),
- Conseil Général de la Corse du Sud,
- Ville d'Ajaccio.

Dans ce type de répartition financière le montant des travaux peut se ramener à hauteur de 30% pour la ville.

On se reportera avec intérêt à deux exemples concrets de projets identiques à celui du présent dossier, en cours de réalisation actuellement à la ville de Bastia, autre grande ville de la Corse et qui démontre que sa participation financière ne dépasse pas 30 % du montant du projet.

Annexe n° 7 : construction d'un parking souterrain de 383 places d'un coût de 9,1 millions d'euros et d'une place publique d'un coût de 4,1 millions d'euros.

Annexe n° 9 : construction d'un parking semi enterré de 368 places d'un coût de 8,3 millions d'euros.

6. En regardant plus loin...

La réhabilitation de la place César Campinchi et la création du parking souterrain ne sont pas seulement une solution à court terme. En effet, cet aménagement s'inscrit dans le futur, et ce pour diverses raisons.

La première d'entre elle est, comme nous l'avons évoqué, la future piétonisation de la ville génoise.

La piétonisation de la ville génoise

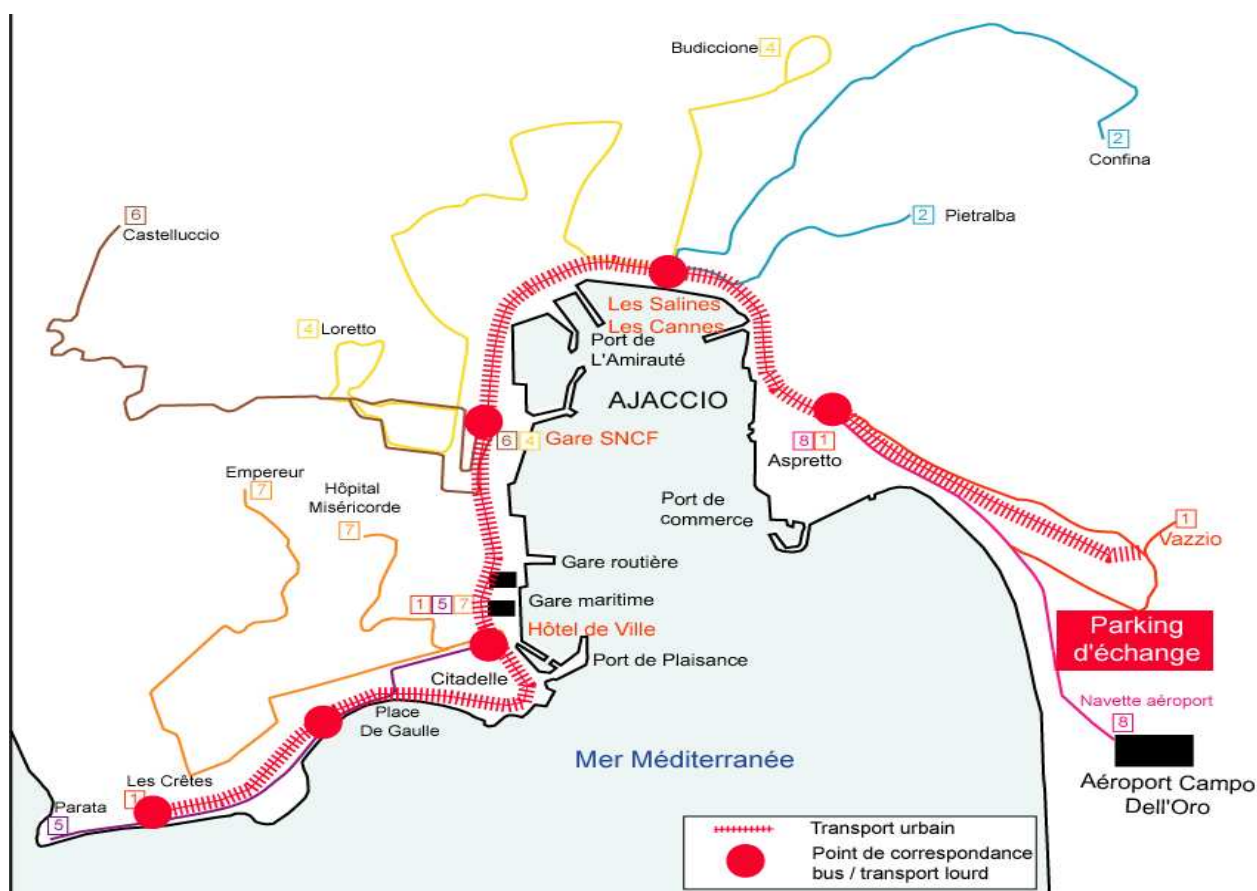
Celle-ci constitue un des atouts touristiques du centre ville d'Ajaccio. Le PDU de juillet 2006 retient le principe de sa transformation en zone piétonne. Or, cette piétonisation ne peut se faire que si les places supprimées en surface sont déplacées à proximité. L'aménagement de la place César Campinchi permettrait donc de poursuivre la piétonisation du centre ville.

Le PDU nous donne d'autres raisons de penser que cet aménagement est essentiel pour le développement de la ville.

Un tramway urbain

Le PDU prévoit la création d'un tram-train à haute fréquence (7 à 10 minutes environ) qui empruntera sur une large partie de son parcours (du Vazzio au port) les infrastructures du réseau de chemin de fer corse. La partie d'itinéraire exploitée en tramway rejoindrait alors le quartier de la Citadelle puis emprunterait le Bd Casanova pour se poursuivre sur le Bd Rossini vers la Route des Sanguinaires jusqu'à l'arrêt de bus actuel «Les Crêtes». Ce transport public desservira l'ensemble de la zone dense de l'agglomération et sa fréquence permettra des correspondances faciles avec l'ensemble du réseau de bus restructuré.

Le trajet du tramway est illustré ci-dessous :



Le futur parcours du tramway urbain. (Fig. 32)

Cette carte montre un point très important : un arrêt du tramway urbain est prévu à l'Hôtel de ville, donc accolé à la place César Campinchi.

Le batobus :

Une innovation que le PDU prévoit de développer a été mise en place en 2006 : le batobus.

Comme son nom l'indique, ce bateau sert de navette, de bus : il relie le centre ville à l'autre extrémité du Golfe d'Ajaccio, Porticcio. Ce lieu, comme nous l'avons déjà évoqué, est beaucoup fréquenté, particulièrement l'été, car il regroupe de nombreux restaurants et magasins au bord de la mer. Rappelons que l'axe touristique Iles Sanguinaires-Porticcio traverse le centre ville.

D'après le PDU, les fréquences du batobus vont être augmentées en période estivale, jusqu'à ce que ce moyen de transport entre dans les habitudes.

Or, ce batobus arrive sur le quai de la république... donc juste en face de la place César Campinchi !! On peut donc prévoir qu'avoir un parking souterrain à proximité incitera les personnes désirant se rendre à Porticcio à prendre le batobus. Cela fluidifiera donc le trafic sur la route Iles Sanguinaires-Porticcio.

Dans le futur, cette place va donc se trouver à un croisement de moyens de transports : le tramway, le batobus, les automobiles, et pourquoi pas, une nouvelle ligne de bus.

Aussi, puisque cette place va prendre tant d'importance dans le développement de la ville, pour ne pas voir plus loin et développer encore cette idée ?

Une possibilité future serait de créer une place « géante », beaucoup plus grande que toutes celles existant à Ajaccio. Une possibilité tout à fait réalisable serait d'enfourer la voie routière « Quai de la République » pour avoir une vaste zone piétonne entre la place et les quais. On pourrait également y associer la place Foch, de manière à créer un véritable corridor vers la mer.

Cette place deviendrait le plus grand lieu d'échange et de rencontre de la ville.



Carte permettant de situer la place Foch, la place César Campinchi et les quais.
(Fig. 33)

La création d'un parking souterrain en centre ville semble donc résoudre une partie des problèmes de stationnement en centre ville. De plus, ce projet offre l'opportunité de réaménager la place César Campinchi pour lui donner une place plus importante dans la ville.

Les estimations financières montrent que ce projet est tout à fait réalisable – il ne coûte que 30% à la ville– et pourrait vite devenir rentable.

Ce projet d'aménagement s'inscrit dans le futur, puisqu'il pourrait être le premier pas vers un aménagement beaucoup plus important : la création d'un corridor vers la mer et d'une vaste zone piétonne le long des quais.

C- Et pourquoi pas...

Le PDU prévoit également un autre grand projet : le projet de la Rcade. C'est l'un des plus importants projets proposés par la ville. D'un coût estimé à environ 150 millions d'euros, sa construction devrait s'étaler sur une quinzaine d'années, en grande partie due à la complexité du terrain (nécessité de creuser plusieurs tunnels entre autre).

La figure 30 de la page 43 montre que cette rocade va passer à proximité de la grande place de la ville : la place d'Austerlitz, dite « Casone ».

Bien que l'idée n'est jamais été lancée, pourquoi ne pas construire un parking souterrain sous la place d'Austerlitz ? D'une surface de 8000m², placée à proximité du centre ville, elle pourrait accueillir un très grand nombre de véhicules, et serait desservie par la rocade...



Tracé de la future rocade. (Fig. 34)

Comme le montre ce plan de situation, la rocade desservirait tout le secteur des Sanguinaires et passerait très près du Casone...

Conclusion

La construction d'un parking souterrain doit être l'opportunité pour la ville d'Ajaccio de construire une grande place publique urbaine qui lui fait défaut aujourd'hui.

Nous avons évalué le coût d'investissement d'un tel projet à 13 millions d'euros mais avec une répartition financière étudiée il apparaît que le financement pour la ville s'élèverait à 30 % du montant total des travaux. Les retombées financières de ce projet notamment l'exploitation du parking souterrain payant permettraient de l'amortir dans des délais relativement courts.

CONCLUSION

La présente étude a permis de passer en revue bon nombre de problèmes qui se posent aujourd'hui dans les centres de l'ensemble des grandes villes.

Ces derniers sont fréquemment asphyxiés par les flux de circulation toujours plus importants et le manque d'espace pour le stationnement.

La ville d'Ajaccio n'y fait pas exception : elle doit faire face à un nombre d'automobilistes grandissant. De plus, il est impératif d'offrir un minimum de places de stationnement dans un centre ville qui permettrait d'améliorer la qualité de vie des citoyens et de faciliter l'activité commerciale qui a tendance à se délocaliser en périphérie.

Le projet de la présente étude qui consiste à créer un parking souterrain de 350 places offre l'opportunité de réaménager une place publique, le square César Campinchi, qui est manifestement sous utilisée aujourd'hui.

Les études et les exemples tirés de réalisations similaires dans d'autres villes montrent que malgré les investissements lourds exigés pour la construction de ce type d'ouvrages, une collectivité peut n'avoir à le financer qu'à hauteur de 30 %, ce qui représente un investissement rentable à moyen terme.

Cet aménagement est donc tout à fait envisageable : il ne pose ni contraintes techniques ni problème de financement et, de plus, il améliorerait le cadre de vie des Ajacciens et ajouterait un attrait à cette ville touristique.

Mais le plus important est de regarder vers l'avenir. Certes, rendre à la place César Campinchi son rôle d'origine et y ajouter un parking souterrain est très bénéfique à court terme. Cela permet de poursuivre l'important projet de piétonisation de la ville génoise et de fluidifier la circulation en réduisant le nombre de stationnements anarchiques dus au manque de places de parking.

Cet aménagement peut être le premier pas vers un projet beaucoup plus important : la création d'une place centrale dans la ville d'Ajaccio, où les quais seraient piétonnisés. L'ensemble place C. Campinchi, place Foch et les quais seraient le pilier prépondérant du centre ville piétonnisé, un lieu d'échange de rencontre et qui serait en outre un carrefour de moyens de transports (tramway, batobus...)

Cependant on peut toujours s'interroger sur l'avenir des voitures particulières dans les centres ville au vu des difficultés rencontrées. L'idée de commencer un centre ville piéton peut donc s'avérer une première étape décisive dans redynamisation de la Cité Impériale.

BIBLIOGRAPHIE

- Dossier de Voirie d'Agglomération (DVA) d'Ajaccio, Phase 1– Diagnostic de la situation actuelle - CETE Méditerranée – 2003,
- Plan de Déplacements Urbains (PDU), TRANSCET, - 1992,
- Plan de Déplacements Urbains (PDU), Urbanistes Associés, – 2006,
- Plan d'Occupation des Sols (POS) de la ville d'Ajaccio – 1999,
- Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) – 2007,
- Etude de faisabilité d'une navette maritime du golfe d'Ajaccio intégrée aux transports publics urbains, ISIS – (Ingénierie du Trafic et des Systèmes d'exploitation) – 2005
- Rapport d'étude géotechnique préliminaire, Société ASPA – 1999,
- Rocade, dossiers d'avant projet et dossier de concertation avec le public, CTC – 2006
- Site Internet de la ville d'Ajaccio (www.ajaccio.fr)
- Site Internet de la ville de Bastia (www.bastia.fr)
- Approche globale des problèmes de voirie, circulation et transports à la ville d'Ajaccio, Note de la Direction Générale des Services Techniques de la ville d'Ajaccio.
- Politique de stationnement de la ville Monsieur l'adjoint délégué à la circulation, J. Simongiovanni – Octobre 1998.
- Projet de création d'un parking souterrain square César Campinchi, Rapport au conseil municipal de la ville d'Ajaccio de Monsieur l'adjoint délégué à la circulation, J. Simongiovanni – Octobre 1999.

SOURCE DES ILLUSTRATIONS

- (Fig. 1) www.ajaccio-tourisme.com/it/ajaccio_en_image.php
(Fig. 2) <http://www.wikipedia.fr/>
(Fig. 3) Dossier de Voirie d'Agglomération (DVA) d'Ajaccio,
Phase 1– Diagnostic de la situation actuelle - CETE Méditerranée – 2003,
(Fig. 5) www.ajaccio-tourisme.com/it/ajaccio_en_image.php
(Fig. 6) www.ajaccio-tourisme.com/it/ajaccio_en_image.php
(Fig. 7) www.ajaccio-tourisme.com/it/ajaccio_en_image.php
(Fig. 8) www.ajaccio-tourisme.com/it/ajaccio_en_image.php
(Fig. 9) www.ajaccio-tourisme.com/it/ajaccio_en_image.php
(Fig. 10) Source personnelle
(Fig. 11) www.ajaccio.fr
(Fig. 12) Dossier de Voirie d'Agglomération (DVA) d'Ajaccio,
Phase 1– Diagnostic de la situation actuelle - CETE Méditerranée – 2003,
(Fig. 13) Retouche personnelle d'une carte tirée d'Internet
(Fig. 14) Photographie personnelle
(Fig. 15) Photographie personnelle
(Fig. 16) Photographie personnelle
(Fig. 17) Photographie personnelle
(Fig. 18) Photographie personnelle
(Fig. 19) Illustration personnelle
(Fig. 20) Photographie personnelle
(Fig. 21) Photographie personnelle
(Fig. 22) Photographie personnelle
(Fig. 23) Photographie personnelle
(Fig. 24) Illustration personnelle
(Fig. 25) Illustration personnelle
(Fig. 26) Illustration personnelle
(Fig. 27) Approche globale des problèmes de voirie, circulation et transports à la
ville d'Ajaccio,
Note de la Direction Générale des Services Techniques de la ville d'Ajaccio.
(Fig. 28) Photomontage personnel
(Fig. 29) Photographie personnelle
(Fig. 30) Photographie personnelle
(Fig. 31) www.bastia.fr
(Fig. 32) Plan de Déplacements Urbains (PDU)
TRANSCET, - 1992
(Fig. 33) Services Techniques
(Fig. 34) Rocade, dossiers d'avant projet et dossiers de concertation avec le public,
CTC 2006.

ANNEXE N°1

Circulation à Ajaccio : la cité bouchonne



Circulation à Ajaccio : la cité bouchonne

Extrait du quotidien « Corse-matin » paru le 23 mai 2001

Stationnement à Ajaccio

La « galère » !

Trouver une place dans la cité impériale relève du parcours du combattant. Pas assez de places, peu de parkings. A cela s'ajoute l'indiscipline chronique des automobilistes et le plan « Vigipirate » qui a supprimé près de trois cents places. La municipalité étudie des solutions, mais rien de concret ne devrait voir le jour avant trois ans. (Photo Michel Luccioni).

►Page H, l'enquête de Paule CASANOVA

ANNEXE N°2



Stationnement à Ajaccio : la « galère » !

Extrait du quotidien « Corse-matin » paru le 8 janvier 2000

ANNEXE N°3

Extraits du rapport géotechnique réalisé par la société ASPA en Février 1999

SONDAGES AU PENETROMETRE
STATIQUE - DYNAMIQUE LOURD
PIEZOCONE, ENVIROCON, ,
DESTRUCTIFS, CAROTTES,
ESSAIS PRESSIOMETRIQUES ,
LA PLAQUE - ENREGISTREMENT
JMERIQUE DES PARAMETRES DES
FORAGES, PIEZOMETRES.,
INCLINOMETRES.....



SONDAGES - ETUDES DE SOL

181, Montée des Aires
13880 VELAUX

Téléphone(33) 04 42 87 97 78
Télécopie (33) 04 42 74 88 33
email : aspa@wanadoo.fr

9812 2237

Février 1999

**PARKING
SQUARE CESAR CAMPINCHI**

20000 - AJACCIO

**RAPPORT D'ETUDE GEOTECHNIQUE
PRELIMINAIRE**

V SYSTEMES DE FONDATION ENVISAGEABLES

5.1. Cas de deux niveaux de sous-sol

En première approche on pourra estimer que la cote du deuxième sous-sol sera comprise entre -2 et -3 NGF, soit à une profondeur comprise entre 5 et 6 m par rapport au niveau actuel des terrains. Soit le substratum granitique sera mis à jour sur une grande partie de l'emprise du parking, soit il se trouvera à faible profondeur.

Dans ces conditions, le fond de fouille se trouvera entre 2 et 3 m sous le niveau de la nappe. On pourra donc prévoir une fondation superficielle par radier général capable de résister à la sous-pression de l'eau.

5.2. Cas d'un niveau de sous-sol

La cote de la pleine masse pour un seul sous-sol peut être estimée en première approche entre 0 et -1 NGF, ce qui correspond à une profondeur d'environ 3 m par rapport au niveau des terrains actuels.

La mauvaise qualité des sols à ce niveau interdit tout système de fondations par semelles filantes ou isolées superficielles. Deux seuls systèmes peuvent être adaptés :

- par radier général, compte tenu de la faiblesse des charges et des éventuels problèmes d'eau si la pleine masse se trouve sous le niveau de la nappe,
- par fondations profondes par micropieux par exemple. Dans le cas de micropieux, ils seront encastrés dans le granite compact rencontré entre 3.60 et 8 m de profondeur. On pourra retenir a priori un frottement latéral ultime $q_s = 300 \text{ KPa}$.



VI TRAVAUX DE TERRASSEMENT, SOUTÈNEMENT ET DRAINAGE

6.1. Terrassement

6.1.1. Cas de deux niveaux de sous-sol

Dans le cas d'un deuxième sous-sol dont la pleine masse se situera à une cote comprise entre -2 et -3 NGF, la hauteur des terrassements atteindra 5 à 6 m de profondeur par rapport au niveau actuel de la place.

Un tel terrassement nécessitera les dispositions suivantes, compte tenu des rues et bâtiments limitrophes au projet :

- Mise en oeuvre d'un ouvrage de soutènement aux parois de la fouille de type paroi moulée par exemple, afin de réaliser une enceinte étanche permettant un rabattement de nappe.
- Rabattement de nappe par puits et pointes filtrantes réalisés par une Entreprise spécialisée.
- Moyens de déroctage importants dès la mise à jour du substratum granitique.

Cette solution s'avère toutefois complexe et peut-être très coûteuse.

6.1.2. Cas d'un niveau de sous-sol

Avec un seul sous-sol la pleine masse se trouvera entre 0 et -1 NGF, ce qui implique un terrassement sur une profondeur d'environ 3 m.

Un tel terrassement peut être conduit avec des talus provisoires ou avec des blindages et soutènements limités. Le terrassement s'effectuera dans des sols meubles dans la presque totalité de l'emprise.

Le seul véritable problème est la présence de l'eau qui, compte tenu du voisinage de la mer, pourrait avoir un battement compris entre +0.30 à +1 NGF.

Dans ces conditions un rabattement de nappe par pointes filtrantes et/ou par puits pourra se rendre nécessaire.

ANNEXE N°6

Projet d'aménagement d'une place publique urbaine avec parking souterrain **Exemple d'aménagement dans la ville de Bastia**

Note de présentation

Bastia, autre capitale historique de la corse, ayant 35 000 habitants surclassée 80 000 habitants, a fait ces dernières années d'importants investissements pour ses équipements notamment en parkings. (cf. site : www.bastia.fr). Nous nous en sommes servis pour baser l'étude financière, les délais...

Citons les ouvrages suivants :

- 1) parking souterrain place du marché
- 2) parking sous la place Saint Nicolas
- 3) parking souterrain de la Citadelle avec réaménagement d'une place publique (livraison 2008)
- 4) parking semi enterré de la gare (vallée du Fango) (livraison 2008)
- 5) parking aérien de Toga (2007)

Ce parking en cours de construction dont la livraison est prévue pour juin 2007 propose un stationnement gratuit de 190 places.

Il fait partie d'un réseau d'équipements déjà réalisés ou en cours de réalisation dont la capacité totale sera portée d'ici 2008 à 1700 places.

ANNEXE N°7

Projet d'aménagement d'une place publique urbaine avec parking souterrain **Exemple d'aménagement dans la ville de Bastia**

D) parking souterrain de la Citadelle avec réaménagement de la place publique Vincetti et place d'Armes



Le futur parc de stationnement de la Citadelle et l'aménagement de la place Vincetti et de ses abords est un projet de grande ampleur pour tous les bastiais. Tout en cherchant à améliorer le confort de la population par la création de 383 places de stationnement, c'est tout un quartier qui bénéficiera de retombées considérables.

A la suite d'une concertation avec les riverains, de consultation d'experts, le projet a évolué. A la réalisation d'un parc de stationnement moderne et parfaitement intégré dans le site s'ajoute l'aménagement complet de la place Vincetti et de la place d'Armes.

Ce site deviendra un lieu de vie et marquera fortement l'entrée du « centre ancien de Bastia »

Description du projet

Ce parking est un ouvrage souterrain de 4 niveaux offrant 383 places de stationnement.

L'architecture du parking est innovante :

- un aménagement en ellipse
- des pentes douces
- une ouverture sur la mer

La place : l'aménagement prévoit deux espaces :

- 1) une place minérale carrée, qui englobe la place Vincetti, le cours Favale et une partie de la dalle du parking. C'est la place publique, sans trottoir ni dénivelé entre les espaces de circulation, les piétons sont les maîtres seuls les arrêts bus et les places pour les arrêts minutes sont conservés.
- 2) Une esplanade végétale (la place d'Armes) qui prend naissance au niveau du chemin d'entrée de la citadelle et qui descend en pente douce vers la mer sans cassure de niveau. C'est un espace ouvert, de promenade et de jeu qui pourra accueillir des événements culturels. A la fois simples et modernes, les aménagements et les matériaux choisis permettront une mise en valeur du site tout en respectant une cohérence avec les autres espaces publics de la ville.

ANNEXE N°8

Coût du projet : 13,2 M€ HT

Se décomposant de la façon suivante :

- réalisation du parc de stationnement : 9,1 M€ HT
- Aménagement des places publiques : 4,1 M€ HT

Répartition financière :

Réalisation du parc de stationnement : 9,1 M€ HT

- Etat : programme URBAN
- Collectivité Territoriale de Corse : Plan Exceptionnel d'Investissement (PEI)
- Ville de Bastia :

Aménagement des places publiques : 4,1 M€ HT

- Collectivité Territoriale de Corse : Plan Exceptionnel d'Investissement (PEI)
- Ville de Bastia :

Phases du projet :

3) Parking

- Fouilles archéologiques : juillet – août 2005
- consultation des entreprises : août – septembre 2005
- attribution des marchés : octobre – novembre 2005
- diagnostic archéologique : préparation du chantier : novembre – décembre 2005
- construction du parking avec 3 phases :
 - 3 mois pour les parois moulées
 - 2,5 mois pour le terrassement
 - 12 mois pour la construction du parking

4) Place

Réalisation : janvier – décembre 2007



ANNEXE N°9

Projet d'aménagement d'une place publique urbaine avec parking souterrain Exemple d'aménagement dans la ville de Bastia

II) parking de la gare

Ce parking est un ouvrage semi enterré de 368 places sur 4 niveaux desservi par 2 rampes hélicoïdales et des voies de circulation centrales.

Coût du projet : 8 345 600 € HT

Se décomposant de la façon suivante :

- bâtiment : 7 231 000 € HT
- monétique et vidéo : 387 000 € HT
- centre de déblais : 727 600 € HT

Répartition financière :

- Union Européenne (Interreg III) : 1 000 000 € HT (12%)
- Collectivité Territoriale de Corse : 2 880 730 € HT (35%)
- Conseil Général de la Haute Corse : 1 871 460 € HT (22%)
- Ville de Bastia : 2 593 410 € HT (31%)

Acteurs :

Maître d'Ouvrage : Ville de Bastia

Maître d'Ouvrage Mandaté : SEM Bastia Aménagement

Assistant au Maître d'ouvrage : Eric Woillez

Maître d'œuvre : Jacques Guidoni : architecte mandataire

Paul Navari : architecte co-traitant

BERIM : bureau d'études techniques

CREAB DESIGN : designer

Contrôleur technique : APAVE SUD EUROPE

Coordonnateur SPS : APAVE SUD EUROPE

Entreprise : SNC VENDASI





AMENAGEMENT D'UNE PLACE PUBLIQUE AU CENTRE VILLE DE LA CITE IMPERIALE AVEC CREATION D'UN PARKING SOUTERRAIN (2A)

Eléments de réponse au problème de déficit du stationnement au centre-ville d'Ajaccio

Résumé : Ajaccio, Cité Impériale, connaît d'importants problèmes de stationnement dans son centre ville , aggravés au cours de chaque saison estivale.

Ces difficultés induisent une dégradation de la qualité de vie des citoyens et une défaillance du commerce, d'où une dévitalisation du centre ville. Le dernier recensement de 1999 fait apparaître pour la première fois dans l'histoire d'Ajaccio une baisse de sa population.

Le nombre de places de stationnement est en constante diminution (piétonisation, emplacements réservés, tri sélectif, nouveaux aménagements, terrasses de café,...) et le manque de parkings est flagrant.

On peut envisager à court terme la construction d'un ouvrage de stationnement sous une place du centre ville. Ce projet nécessaire au développement de la ville offre l'opportunité de réaménager la place publique mal utilisée aujourd'hui près de l'Hôtel de Ville.

Très bien située, celle-ci pourrait devenir une place centrale de la ville.

Cette solution apporterait indéniablement une forte amélioration pour le stationnement du centre ville et permettrait d'envisager un autre grand projet de la municipalité qui consiste à piétonniser la vieille ville.

Le but, à terme, est d'étendre cette place pour en faire lieu de vie et d'échange, qui serait en outre un carrefour de moyens de transports.

Mots-clefs : place publique, parking souterrain, centre ville, places de stationnement, piétonisation, circulation, tourisme, Corse

MAURIZI Stéphanie
Ingénieur 1^{ère} année en Aménagement du Territoire
Juin 2007

